

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix
le lundi 22 février à 19H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 15 février 2010.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Liliane KHLOUDEEFF ; Roger MIAILHE ; Gérard PI ; Gilles DANJARD, Nadine SANJUAN ; Ida FERRERES ; Bernadette BRUIN ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Corine ROBERT ; Jérôme JURADO ; Christophe CATHALA ; Béatrice ARMANGUE ; Nadine TOLEDO ; Conception BAUDOIN ; Brigitte CARBOU ; Zina VIARD ; Michel JAMMES ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Agnès BARADON par Lilian KHLOUDEEFF ; Jean-Pierre CIRES par Roger COMBES ; Fabrice MARTINEZ par Constantino MUNOZ ; J. MOURRUT par Michel JAMMES ; Brigitte CAVERIVIERE par Zina VIARD.

Absent : Didier MILHAU.

Madame Bernadette BRUIN est désignée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, le conseil approuve le compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2009.

Z. VIARD, M. JAMMES, J. MOURRUT et B. CAVERIVIERE s'abstiennent.

I FINANCES PUBLIQUES : Débat d'Orientation Budgétaire 2010.

Monsieur Le Maire rappelle que la Loi d'Orientation du 06 février 1992 sur l'administration territoriale de la République a institué, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget préalablement à l'examen de celui-ci.

R. COMBES ouvre le débat en rappelant que les orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte marqué par la crise économique et financière mais aussi par la réforme relative à la suppression de la taxe professionnelle. Le produit de la T.P. représentait pour la commune plus de 700 000 €. Pour 2010, ce produit est garanti par l'Etat. Par la suite, les hypothèses fiscales sont à prendre avec la plus grande prudence.

R. MIAILHE confirme les difficultés d'envisager des mesures financières. Il évoque les phénomènes liés à l'inflation ainsi que les taux d'emprunt.

Le contexte local est présenté avec tout d'abord la population au 1^{er} janvier 2010, qui s'établit à 5 163 habitants et les conséquences sur la D.G.F. versée par l'Etat.

La réduction des aides du Conseil Général est confirmée, ainsi que la suppression des fonds de concours par la C.C.C.M..

La fiscalité et les incertitudes à compter de 2011 sont à prendre en compte dès 2010 par une maîtrise des capacités budgétaires.

Un point positif est l'excédent de clôture du budget 2009, qui progresse de plus de 9 % par rapport à 2008. Ceci permet le remboursement de la dette et un autofinancement conséquent pour investir.

Les investissements seront poursuivis sur le patrimoine communal, financés pour partie par l'emprunt.

La stratégie pour 2010 consiste à préserver le pouvoir d'achat des sigeanais, à limiter la hausse de la fiscalité, à améliorer le cadre de vie, à prendre en compte le « Grenelle de l'Environnement », et à poursuivre l'amélioration des services publics.

Les recherches d'économies seront mises en place à cet effet.

S. LALLEMAND constate que des objectifs à court terme et à long terme ont été présentés. Il déplore l'absence d'éléments sur les difficultés locales du commerce, de la viticulture, ainsi que sur le chômage.

Il estime que le produit de la T.P. est ridicule sur Sigean en raison du tissu économique faible.

Il évoque ensuite le problème de l'insécurité sur le village et propose d'augmenter les effectifs de la police ou d'installer la vidéosurveillance.

R. COMBES rappelle que la crise de la viticulture est vécue quotidiennement et les difficultés du commerce sont suivies.

Il informe les élus de l'avancée des travaux de la zone d'activités des Aspres, qui sera complétée prochainement par l'extension de la zone du Peyrou.

G. PI confirme que ces zones d'activités ont toute leur place et sont réalisées sur des fonds privés.

Il espère qu'elles généreront de nombreuses créations d'emplois.

S. LALLEMAND estime que la commune doit « lâcher pour faire venir des entreprises ».

R. COMBES revient sur le problème de la brigade de gendarmerie locale.

G. PI et R. COMBES répondent sur la question de « l'insécurité » et le rôle de la police municipale.

R. COMBES indique que la maison de retraite pourrait être mise en service fin 2012.

Il énumère ensuite les principaux projets 2010 tels que :

- Elaboration du P.L.U.
- Aménagement du local C.L.A.E. primaire à la piscine (cafétéria).
- Amélioration stationnement Rue des Ecoles.
- Aménagement Avenue Campardou.
- Extension zone bleue en centre-ville.
- Goudronnage Rue de l'Etang-Boyé.
- Amélioration desserte Ecole Primaire.
- Finition travaux sécurisation Eau Potable.
- Aménagement cour de la crèche.
- Aire ados / skate-Park.
- Finition travaux musée des Corbières.
- Travaux Handi-Voile / Port-Mahon.

- Terrain de tennis / Les Aspres.
- Numérisation Cinéma des Corbières.
- Renouvellement informatique Ecole Primaire.
- Travaux d'électricité à l'église.

M. CAMICCI intervient au titre de l'A.S.A.R. pour indiquer que « les infrastructures du stade des Grazelles sont les plus déplorables du département ».

R. COMBES finit l'énumération de tous les projets et indique que la rénovation de cette aire est prévue.

S. LALLEMAND constate que les hameaux de SIGEAN sont à l'abandon.

R. COMBES indique qu'ils ne sont pas oubliés en ce qui concerne l'urbanisme (futur P.L.U.), le nettoyage par les services techniques et l'amélioration des dessertes (goudronnage du chemin des Cabanes par exemple).

S. LALLEMAND fait remarquer que la rigueur budgétaire de précédente municipalité a permis de dégager des marges d'investissement.

R. COMBES confirme cette appréciation, constate la tenue du débat d'orientation budgétaire 2010 et clôt le débat.

M. JAMMES ne participe pas au point II de l'ordre du jour.

II FINANCES PUBLIQUES : Acomptes subventions 2010.

Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'acomptes sur subventions pour les associations suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| ▪ Maison des Jeunes et des Loisirs : | 10 000 € |
| ▪ Hand-Ball Sigean : | 1 000 € |
| ▪ New Art Concept : | 3 000 € |
| ▪ Union Port-La-Nouvelle/Sigean : | 15 000 € |
| ▪ Cercle Nautique des Corbières : | 10 000 € |
| ▪ Sigean Arts et Sports : | 1 000 € |

III TRAVAUX : Sécurisation réseau eau potable.

- Tranche 2 : Avenant n° 2 au lot 1.

R. COMBES soumet au conseil l'avenant n° 2 au lot 1 / E.H.T.P. de la tranche 2 pour les travaux de sécurisation du réseau d'eau potable.

Des modifications intervenues en cours de chantier génèrent un coût supplémentaire de 6 666,33 € H.T..

Le conseil approuve à l'unanimité cet avenant.

IV TOURISME : Demande de classement de l'Office de Tourisme.

N. SANJUAN rappelle que l'Office de Tourisme a été créé par décision du 29 septembre 2009.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, cet O.T. est en service et elle propose de solliciter son classement en 1^{ère} catégorie.

Les critères requis pour ce classement sont actuellement remplis par l'O.T..

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette demande de classement.

V INTERCOMMUNALITE : Modification de la représentativité au Syndicat Intercommunal de la Berre et du Rieu.

Suite aux démissions de G. DANJARD, délégué titulaire, et C. MUNOZ, délégué suppléant, le conseil est invité à désigner de nouveaux délégués.

Après l'élection à bulletin secret, les résultats du vote sont les suivants :

Elu délégué titulaire : C. MUNOZ

Elue déléguée suppléante : N. TOLEDO

VI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Convention de partenariat C.C.I. / Commune de SIGEAN.

N. SANJUAN rappelle que depuis 1993, la C.C.I. a mis en place dans le secteur narbonnais une convention de partenariat destinée à favoriser la modernisation du commerce et de l'artisanat.

Cette convention, intitulée « Refaites une beauté à votre vitrine », peut être renouvelée en 2010.

N. SANJUAN propose d'étendre le champ d'application à l'ensemble de la commune de SIGEAN.

Le budget affecté pour 2010 serait de 2 500 €.

M. CAMICCI apprécie cette extension du périmètre d'attribution.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention pour 2010.

VII CIMETIERE COMMUNAL : Reprise de concessions funéraires en état d'abandon.

C. MUNOZ informe le conseil de la présence de nombreuses concessions en état d'abandon dans la partie la plus ancienne du cimetière communal (carrés A-B-C et D).

Une cinquantaine d'emplacements ont été recensés et il propose de mettre en place la procédure légale de reprise des concessions, d'une durée de 3 ans.

M. CAMICCI demande des précisions sur la destination des restes éventuels.

C. MUNOZ répond qu'ils devront être déposés dans un ossuaire, constitué à cet effet.

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place de cette procédure.

VIII URBANISME : Cession gratuite pour élargissement de voirie / F. TROUQUET.

M. Francis TROUQUET, propriétaire de la parcelle cadastrée section B.S. n° 3, au lieu-dit « Les Trois Moulins », accepte de céder gratuitement 166 m² de terrain pour l'élargissement du chemin « Cap de Roch » et de la rue « Alfred Nobel ».

Le conseil accepte à l'unanimité cette cession qui permettra l'élargissement de la voirie aux frais de la commune.

AFFAIRES DIVERSES

M. JAMMES intervient pour exprimer ses regrets sur des courriers acheminés tardivement par « La Poste » pour la cérémonie des vœux ainsi que pour le départ à la retraite d'un agent.

Fin à 20H45